



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 82422

## Texte de la question

M. Dino Cineri appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le déremboursement des médicaments anti-arthrose. Depuis le 1er mars 2015, cinq médicaments utilisés dans le traitement de l'arthrose ne sont plus pris en charge par la sécurité sociale suite à plusieurs avis négatifs rendus par la CNEDIMTS au sein de l'HAS. Or ces dispositifs médicaux sont utilisés par près de 10 millions de patients souffrant d'arthrose. Un tel déremboursement pénalise fortement ces derniers dans l'accès aux soins, engendrant de nombreux surcoûts dans leur traitement. Il souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement envisage de revenir sur cette décision.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cineri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82422

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2015](#), page 4640

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)